ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 34472

Texte de la question

Mme Christiane Taubira interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation de la lecture en Guyane. Le manque d'infrastructures (bibliothèques, médiathèques, ludothèques) en quantité suffisante, autant dans la capitale Cayenne, que dans les communes urbaines et rurales, fait largement peser sur les bibliothèques scolaires et les CDI, le travail en amont pour susciter le goût de la lecture. Les documentalistes et enseignants qui s'engagent toute l'année sur cette activité, et sur des manifestations comme "Lire en fête", ont le mérite de contribuer à offrir aux enfants, qui n'ont pas la chance de bénéficier d'un environnement familial favorable à la lecture, une sorte d'ajustement d'accès à ce divertissement instructif. Donner le goût de la lecture, c'est inciter les enfants et adolescents à approfondir et diversifier leurs choix. C'est ce que permettent les quelques librairies en Guyane. Depuis la loi instaurant le prix unique du livre, une subvention au transport permettait aux libraires de mettre en rayons des livres à des prix encore supérieurs aux prix de France hexagonale, mais à un niveau qui, pour la plupart, semblait contenu. Elle lui demande ce qu'il en est de l'information selon laquelle la subvention au transport serait remise en cause. Elle lui rappelle qu'elle a déjà demandé au Gouvernement la mise à niveau de la Guyane en infrastructures culturelles, conformément au ratio national de mètres carrés par millier d'habitants.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication est consciente de la modestie du réseau de lecture publique en Guyane : sur les 22 communes que compte cette région, 10 possèdent une bibliothèque municipale. Depuis les lois de décentralisation, la lecture publique est de la compétence des communes. L'État joue un rôle incitatif auprès des collectivités locales et mobilise annuellement, par le biais du concours particulier de la dotation générale de décentralisation relatif aux bibliothèques municipales et départementales de prêt, plus de 300 000 euros pour la construction et l'équipement informatique et mobilier des bibliothèques de Guyane. La direction régionale des affaires culturelles de Guyane, en prenant appui sur les professionnels des bibliothèques et des centres de documentation des écoles et collèges, mène des actions fortes de développement de la lecture qui permettent de soutenir des manifestations littéraires tels que des résidences d'écrivains en partenariat avec l'alliance française ou un rallye lecture organisé dans les villages amérindiens par la bibliothèque de Matoury. Concernant l'application de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre en Guyane, les dispositifs de prise en charge d'une partie du coût du transport des livres vers les départements d'outre-mer par le ministère de la culture et de la communication, via la centrale de l'édition, et les coefficients de majoration s'appliquant dans ces départements aux prix des livres fixés pour la métropole sont inchangés pour 2009. L'économie générale du dispositif devra toutefois probablement être revue pour 2010, afin de tenir compte des impératifs budgétaires prévus pour cet exercice. Le ministère de la culture et de la communication s'attache à mettre en place une coopération renforcée entre les différents acteurs de la chaîne du livre, institutionnels ou associatifs, seul gage d'un développement de la lecture concerté et pertinent en Guyane.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE34472

Auteur : Mme Christiane Taubira
Circonscription : Guyane (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34472
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9431
Réponse publiée le : 17 février 2009, page 1576